



LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL



P705187



PB-PP B-01297
BELGIE(N)-BELGIQUE

BUREAU
DE
DEPÔT :
5000
NAMUR

ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 1€. MENSUEL. N°383 Juin 2021



Permanence de LST rassemblant des militants dans le quartier d'Horscamp.

Sommaire

Editorial

P.2 **FEDERATION – PAS DE SEPARATION**
Entre frères et sœurs lors de placement

P.3 **NAMUR – POUR CAUSE DE PAUVRETE**
Rencontre avec la Ministre Glatiny et le groupe Agora

P.4 **CONDROZ-FAMENNE-ARDENNES DEPENDANTS ET POURTANT... FEDERATION – DEBOUT POUR LA CULTURE**

P.5 **NAMUR- ENFONCONS DES PORTES**
Pour plus de justice

P.6 **FEDERATION – NOS DROITS L'ADMINISTRATEUR DE BIENS**

P.7 **NAMUR - HORS CADRE**
Gravures des enfants

P.8 **FEDERATION - CA SE PASSE. PETITES NOUVELLES -**
Ici et là ça bouge !

UNE FORCE POUR PLUS D'HUMANITE

Plus d'un an de pandémie et de confinement. Beaucoup de choses s'inversent. Des repaires fondent. C'est négatif de découvrir qu'on est positif et drôlement positif de savoir qu'on est négatif.

Un grand nombre de personnes, des artisans, commerçants, des artistes etc... et des « sans titres » qui partagent simplement leur humanité, nous rejoignent dans la classe des « transparents ». Toutes celles et ceux qui sont réduits au rôle de « non essentiel » partagent cette réalité tellement méprisante, qui constitue depuis toujours, le quotidien des pauvres à travers le temps. Non essentiel mais dont l'utilité pour le système n'est pas oubliée. Peut-être que, du fait que maintenant, « le plus » devient « le moins », et « le moins » devient le « plus ».

Cette classe de transparents constituera une force pour faire changer le monde vers un peu plus d'humanité, de justice, d'égalité. Mais on sait aussi, que pour d'autres dans cette crise, le plus est devenu l'« encore plus », voire le « beaucoup plus »... Une fois encore, à travers notre journal, nous pouvons vous partager le message de notre campagne des transparents : « On nous rend transparents, mais chaque jour, nous résistons à la misère ». Tissons nos luttes et nos solidarités chaque jour sans désespérer.

Luc Lefèbvre

Que celui ou celle qui sait lire, lise et partage ce journal avec celui ou celle qui n'a pas pu apprendre à lire.

PAS DE SÉPARATION ENTRE LES FRÈRES ET SŒURS LORS DE PLACEMENT

EN AVRIL 2021, UNE PROPOSITION DE LOI

CONCERNANT LES LIENS PERSONNELS ENTRE FRÈRES ET SŒURS LORS D'UN PLACEMENT A ÉTÉ APPROUVÉE.

UN COMBAT DEPUIS LONGTEMPS

C' est un vieux combat empli de souffrance pour de nombreuses personnes que d' avoir été séparé de ses frères et sœurs lors d'un placement en famille d' accueil ou en institution.

En effet, un tel événement peut laisser sa trace toute une vie.

Il y a quelques temps, G. nous partageait justement son histoire : quel étonnement pour elle d' apprendre à 65 ans qu' elle avait un frère jumeau dont elle ignorait tout, jusqu' à son existence.

De son côté, Myriam nous parle souvent de sa séparation dans son enfance avec ses frères et sœurs et nous exprime combien cela la fait souffrir. Elle a été placée avec juste une de ses sœurs.

Depuis toutes ces années, c' est le fait de ne pas avoir pu construire ses racines qui l' a fait particulièrement souffrir.

Malheureusement, les situations évoquées ci-dessus sont bien loin d' être des exceptions et de nombreuses personnes ont subi ces séparations imposées.

QUE DIT CETTE LOI ?

Cependant, en ce mois d' avril 2021, les choses prennent enfin une nouvelle tournure.

En effet, la proposition de loi modifiant le Code civil en ce qui concerne les liens personnels entre frères et sœurs a été approuvée par la commission Justice de la Chambre le 28 avril dernier. Ainsi, cette

modification donne aux enfants concernés par un placement en famille d' accueil/en institution le droit de ne pas être séparés de leur fratrie. Ce droit est même étendu à l' entretien des relations personnelles entre frères et sœurs à l' instar de ce qui a déjà été prévu pour les grands-parents.

Comme précisé dans le projet de loi, l' idée est d' offrir aux enfants stabilité et réconfort via la préservation de la relation fraternelle. En effet, au vu de la souffrance provoquée par une séparation avec les parents, les liens d' une fratrie peuvent souvent représenter le seul repère auquel se raccrocher.



Peinture aquarelle de Anne DOUMONT

Aussi, au vu des modèles familiaux divers et variés que nous retrouvons à l' heure actuelle, comme les situations de reconstitution familiale par exemple, la loi a prévu de considérer comme frères et sœurs les enfants ayant grandi ensemble et ayant développé des liens affectifs entre eux pendant plus d' un an.

Si le maintien du contact avec la fratrie ne convient pas à l' épanouissement personnel de l' enfant, une exception peut être faite afin de protéger son intégrité.

UN VICTOIRE DE PLUS

Dans tous les cas, si l' on peut regretter que ce droit n' ait été prononcé plus tôt dans l' histoire du droit de vivre en famille, cette avancée est une victoire importante pour les enfants concernés par ces situations de placement et de séparation avec les parents, toujours douloureuses à vivre.

En échangeant avec Didier sur cette loi, il se demande comment elle pourra être appliquée correctement, car il manque de moyens, de place dans les centres de placements. Pour lui, ce qu' il faudrait faire c' est voir comment ils vont faire pour garantir que cette loi soit bien appliquée.

Quels outils on va donner aux familles pour faire valoir leurs droits? Quelles possibilités elles vont avoir de se défendre? Quels moyens pour les institutions d' accueil?

Il faut des lois qui soient applicables par tout le monde. Si des familles veulent la faire appliquer ils devront aller en justice et ce n' est pas sûr qu' ils pourront financièrement et qu' ils seront entendus. Le combat n' est pas terminé, l' application d' une loi ou d' un décret, pour les plus pauvres, c' est toujours le résultat d' une lutte difficile.

Des militants

Namur

POUR CAUSE DE PAUVRETÉ...

ECHO DE NOTRE RENCONTRE DE LA MINISTRE GLATINY AVEC LE GROUPE AGORA

Je m'appelle Andrée Defaux, je suis maman, grand-mère et arrière-grand-mère. Dans ma famille, il y a eu des placements pour cause de pauvreté. **Je suis militante dans le mouvement LST depuis les années 80** et j'étais présente dès le début de l'agora. Nous voulons vous faire part de toute l'importance de ce groupe pour les familles les plus pauvres dont les enfants sont placés par les services d'aide à la Jeunesse.

L'agora est née à la suite du rapport général sur la grande pauvreté écrit en 94. Dans ce rapport, nous dénonçons le placement pour cause de pauvreté. **Si un enfant vit dans la pauvreté, c'est toute la famille qui vit dans la pauvreté.** Quand une famille vit dans un logement insalubre, trop souvent, les services placent les enfants au lieu de se poser la question d'un autre logement plus adéquat pour toute la famille !

Les services d'aide à la jeunesse et les associations dans lesquelles nous nous rassemblons, nous ne percevons pas les choses de la même façon. **Nous avons appris, en venant avec notre vécu, à nous écouter, à nous comprendre, à nous respecter.** Nous venions de mondes tellement différents.

Garder la famille unie est un combat. Nous voulons élever nos enfants. Nous en sommes capables. Même si parfois nous avons besoin d'un soutien. **Nous sommes les seuls à pouvoir parler de notre point de vue.** Si d'autres s'en chargent, nous sommes à nouveau dépossédés.

Aujourd'hui encore, on ne soutient pas suffisamment les familles à rester unies. Mais des choses changent. Grâce à ce dialogue que nous avons à l'agora. Les travailleurs sociaux rencontrent les familles et voient si on peut améliorer la situation (par ex : placer un chauffage, avoir un logement plus grand, permettre à un parent d'accompagner son enfant ...). **À partir du dialogue, des travailleurs de l'aide à la jeunesse, ont changé leur manière de travailler en tenant compte de ce que nous vivons.** Ce qui a aussi



Illustration de Katarina et Andrée. « Famille ».

permis ce changement, c'est le décret de l'aide à la jeunesse de 1991 : il insiste sur le droit de vivre en famille. C'est important que la loi garantisse que les familles restent les premiers acteurs, **une place est donnée aux parents et aux familles.** Ça reste un combat pour beaucoup d'entre nous, mais des choses sont possibles, le décret le permet.

En 2012, on a présenté « vos écrits nous regardent », un travail de plusieurs années de l'agora et de nombreuses familles se rassemblant dans les associations. Un colloque a rassemblé plus de 500 travailleurs. Les écrits sont importants pour nous, **nous voulons une trace de nos luttes pour garder la famille unie,** que notre parole ait son importance, que nos jeunes sachent que nous nous sommes battus pour eux. C'est aussi important que nous ayons ces écrits avant chaque rencontre avec le juge. Cela se passe depuis plusieurs années à Tournai, un petit pas pour un changement concret.

En 2014, le cabinet voulait travailler sur la loi d'abandon : Un enfant peut être adopté s'il n'a plus vu ses parents pendant 6 mois. L'agora a proposé à la ministre de réfléchir sur « Comment les services de l'aide à la jeunesse garantissent-ils **les liens entre les familles et les enfants placés** en institution et en famille d'accueil ? »

Le groupe agora, et le dialogue, ont permis des changements pour des familles et les enfants, mais aussi des changements dans la société : d'une part, dans le nouveau code, les familles peuvent avoir une place un peu plus importante. D'autre part, nous pouvons être partenaires lorsque vous nous demandez notre avis

Quand on n'a pas les mots, on a des poings : la violence vient de la pression que met la société sur les plus pauvres et d'un modèle d'une société inégalitaire. Pourtant des chemins sont possibles, en considérant tout d'abord les premiers concernés comme des **acteurs à part entière.**

Intervention de Andrée Defaux, au nom des militants du mouvement LST

Ce 16 mars dernier, le groupe agora représenté par les associations ATD et LST, des professionnels de l'aide à la jeunesse et l'administratrice générale Mme Baudart, a rencontré la ministre Glatigny.

Lors de cette rencontre, les associations ont pu témoigner des combats que les familles les plus pauvres portent chaque jour pour garantir le droit de vivre en famille, dénoncer le placement pour cause de pauvreté, insister sur l'importance du maintien du lien entre l'enfant placé et sa famille. Elles ont aussi pointé l'enjeu du groupe de dialogue Agora, notamment en insistant sur le fossé qui existe entre les décideurs, les travailleurs, et les familles. Madame la Ministre dit ne pas comprendre que nous insistions sur la distance énorme d'expérience de vie et de compréhension des événements qui nous sépare. Comment peut-elle, alors, entendre ce que nous apportons comme témoignages et revendications ?

Il était essentiel de redire **que si un enfant vit dans la pauvreté, c'est toute la famille qui vit dans la pauvreté** et que quand on vit la grande pauvreté, on ne fait pas partie du même monde que la population moyenne.

Condroz-Famenne-Ardennes

DÉPENDANTS ET POURTANT...

En décembre 2020, en préparation de l'Assemblée des Militants, nous avons échangé sur les conséquences du COVID sur nos relations, avec nos proches ou les administrations. Sur ce qui nous est imposé et finalement sur ce qui nous met en colère. Voici ce qui en ressort.

Nous sommes dépendants des règles covid, si on ne les respecte pas on risque des amendes. Elles nous empêchent de voir qui on veut et nous plongent dans la solitude. Elles rendent nos démarches compliquées. Ce climat augmente notre agressivité et celle de tous ceux qui nous entourent qui devient « à fleur de peau », et nous la subissons.

Nous sommes dépendants des outils (internet, téléphone, mails...). Nous sommes obligés d'avoir et de maîtriser ces outils pour espérer entrer en contact avec une administration.

Nous sommes dépendants des services/autorités. Qu'ils soient représentés par l'AS, l'avocat, le juge... c'est eux qui choisissent pour nous, ils

ont la main sur nos revenus, ils nous jugent sans nous aider, ils nous domicilient sans penser aux conséquences. On dépend de leur humeur, leur vécu, de l'image qu'ils ont de nous. Souvent, cela ajoute de la tension et n'apaise pas la situation.

Nous sommes dépendants au niveau de notre logement. Parfois, on doit ou veut déménager sans le pouvoir, cela ne dépend pas que de nous. On dépend d'un service du logement, de l'accord du propriétaire pour la caution du CPAS. On ne choisit pas le prix élevé du loyer, ni la qualité de notre habitation.

Nous sommes dépendants de nos moyens, physiques et financiers. De nos jours, il faut payer pour tout (frais de dossier, d'avocat, de banque...) mais nos moyens financiers sont fragiles. Ils ne nous permettent pas de faire autant d'activités que les autres, nous avons moins de libertés. Pour se faire entendre, fournir les preuves demandées, se battre, il faut de bonnes capacités physiques. De plus, la concurrence entre nous, nous fait

nous sentir mis en danger par l'autre, il faut avoir plus de moyens que lui, sinon on est écrasé.

Nous sommes dépendants des règles des services, des conditions, des papiers à fournir, des dossiers à remplir. Nous n'osons pas dire « non » de peur de tout perdre, nous nous sentons petits à côté d'eux. Nous nous sentons n'être qu'un dossier en plus sur une pile.

MAIS, à LST nous remaîtrisons nos droits. En groupe, nous nous sentons plus forts. Le rassemblement et le partage d'expériences nous donnent plus de maîtrise, de force, permettent de devenir acteur, de se sentir soutenu, entendu, compris, sans jugement, prendre du recul... Nous reprenons confiance en nous, ensemble, pour nous et pour les autres. Pour être mieux soi et pour que d'autres nous rejoignent dans nos combats, leurs combats.

Les militants de LST C.F.A.

Fédération

TOUJOURS DEBOUT POUR LA CULTURE

La pandémie a obligé tout le monde au confinement. Des tas de secteurs se sont arrêtés et cela a eu un impact terrible pour beaucoup de gens. Ainsi, des travailleurs ont été confrontés à ce que les plus pauvres vivent depuis toujours : le mépris. Il est frappant de voir que les artistes ont alors été obligés de vivre des réalités réservées jusque maintenant aux plus pauvres, comme faire appel à l'aide alimentaire pour survivre. Entendre que ton travail n'est pas essentiel, que l'on puisse se passer de toi pendant des mois... Cela fait froid dans le dos.

Le mouvement « **Still standing for culture** », ce qui veut dire : « **Toujours debout pour la culture** » a organisé plusieurs manifestations à travers toute la Wallonie et à Bruxelles pour faire entendre l'importance de la culture dans une société démocratique.

L'enjeu de l'ouverture des lieux culturels, ce n'est pas d'abord l'emploi de tous ceux qui travaillent dans ce secteur, ni la question économique de quelques grandes institutions

culturelles (théâtre, musée, cinéma) mais, c'est l'ouverture de lieux qui permettent le débat démocratique, la confrontation des idées, l'émergence d'une pensée.

Du 30 avril au 8 Mai, 130 lieux culturels ont répondu à la cinquième action de « Still standing for culture » et ont ouvert leurs portes en respectant les protocoles sanitaires. Ils l'ont fait parce que les cartes blanches, les interpellations politiques et les précédentes actions n'ont pas fait bouger les lignes. Parce qu'ils répètent depuis des mois, sans être entendus, qu'il faut arrêter d'opposer les secteurs et que toutes les activités humaines doivent pouvoir reprendre de manière proportionnelle face à la situation sanitaire.

À LST, la pandémie nous a obligés à changer nos manières de nous rassembler et de travailler tous ensemble. Nous nous donnons rendez-vous dans des parcs, sur des trottoirs,

nous nous retrouvons dans des rencontres virtuelles chacun derrière des écrans. Nous avons ainsi réussi à continuer à tisser des liens. Mais nous sommes en manque de contacts et d'échanges comme avant. C'est pourquoi, nous soutenons l'action de « Still standing for culture », nous nous y sommes inscrits et nous testons des manières de recommencer des temps de rencontres dans les locaux.

« Still standing for culture » évalue cette cinquième action : « Une chose est sûre : des liens se sont renoués, des rencontres et des échanges ont à nouveau été possibles, une pensée collective s'est remise en marche remettant au centre la pratique démocratique du débat, et un nombre croissant de personnes et d'organisations refuse de rester dans un "modèle" de société qui se base sur le travail et la consommation marchande et qui bannit la culture et le lien social. »

Isabelle Van de Maele

Namur

ENFONÇONS DES PORTES

POUR PLUS DE JUSTICE

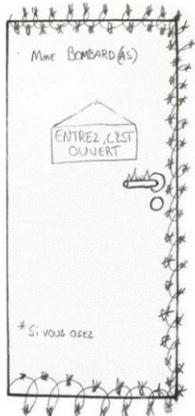
PARCE QU'UNE PORTE PEUT EN CACHER UNE AUTRE
 PARCE QUE DES PORTES SONT TRES LOURDES A POUSSER
 PARCE QU'ON A TOUS DROIT A DES PORTES OUVERTES

L'atelier « Reflets » de LST Namur s'est penché sur toutes ces portes à franchir dans nos vies. Portes qui nous claquent au visage, qui restent fermées, qui s'ouvrent à nous... portes blindées ou sans porte... mettre le pied dans la porte...

Porte souvent fermée

« La porte reste souvent fermée lorsqu'on va seul dans un service. Va-t-on t'écouter ? Par contre, si tu y vas avec un avocat ou tu te fais accompagner, ça marche plus vite. Est-ce normal ? Ma parole ne vaut rien ? »

Dix portes



« Je voudrais vous dessiner une porte, mais une porte qui se rétrécit de plus en plus. Elle représente toutes ces portes qu'on essaie d'ouvrir... On en pousse une et quand on sort,

on est déçu de tellement de démarches qu'on fait, on a tellement d'autres portes à pousser. Un souci et dix portes à pousser, ta vie à raconter, et on a trop de refus dans tout ce qu'on essaie. On en ressort déçu, cassé. Je ne veux plus les pousser, ces portes-là. »

Porte vers l'école

« Un matin, je n'ai pas pu monter dans le



bus scolaire parce qu'on a déménagé 300 m plus loin. Ma famille n'a plus accès à ce service pour moi, mais pour

mon frère oui. Je ne trouve pas ça juste. »
 (un enfant)

Porte du frigo

« Quand on est pauvre, on vit le paradoxe du frigo : quand tu ouvres la porte du frigo pour le CPAS, il doit être vide. Pour le service d'aide à la jeunesse, il doit être plein. »

Porte vers mes enfants

La première porte à laquelle je pense, c'est la porte de la voiture de Maria. Cela m'a permis d'aller voir ma fille qui était placée, loin de chez moi. Je voulais tellement voir ma fille plus souvent mais je ne pouvais pas y aller. Ce n'était pas facile d'aller jusque l'institution et en plus, les services ne m'autorisaient d'y aller qu'une fois par mois. D'autres pouvaient aller plus que moi. Ça me choquait mais je ne savais rien dire. Le 4 septembre, chaque année depuis, je pense à eux, c'est ce jour-là qu'on est venu les prendre. »

Porte du bon accueil

« Ma fille s'est retrouvée à la rue. Devant ma porte, elle s'est demandé si j'allais lui ouvrir et si l'héberger n'allait pas poser trop de problèmes... Quand on est allocataire social, on n'a pas vraiment le droit d'accueillir chez soi quelqu'un à la rue. On vit dans la peur »



Porte à défoncer

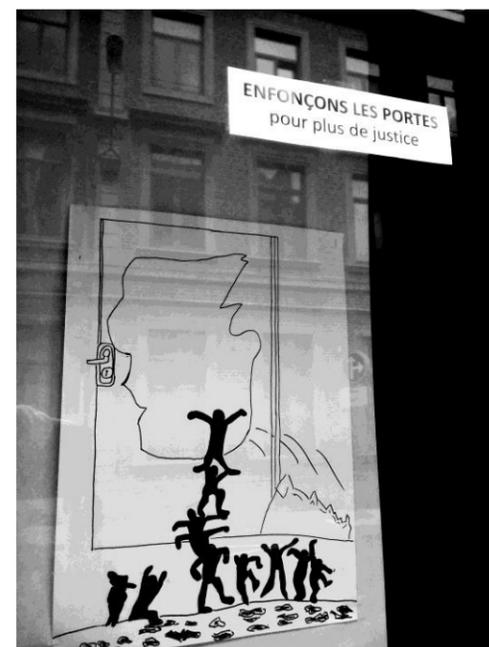
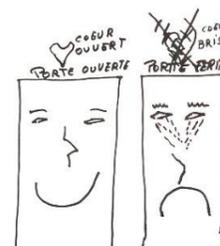
« Parfois il faut savoir défoncer la porte pour atteindre nos droits. On est une armée des gens les plus pauvres qui se rassemblent pour avoir



des droits. C'est avec nos rassemblements qu'on arrive à des choses »

Porte de LST

Avec toutes nos rencontres, je comprends ce que j'ai vécu. Il faut se battre pour que ça n'arrive plus. Ni à moi, ni aux autres. le plus difficile c'est de pousser la porte qui nous permettra de nous libérer et de construire l'avenir en analysant notre passé.



L'ADMINISTRATION DE BIENS

DANS NOTRE « LA MAIN DANS LA MAIN », UN MILITANT TMOIGNAIT DE SA PERCEPTION DE L'ADMINISTRATION DE BIENS. QUE NOUS DIT LA LOI ?



L'administration de biens est un régime légal de protection de personnes majeures qui ne sont pas ou plus entièrement autonomes.

La loi veut protéger la personne concernée d'elle-même (faire des dépenses au-delà de ses revenus par exemple) et des tiers (qui la pousseraient à faire des achats excessifs ou inutiles par exemple).

L'objectif est que la personne protégée reste autonome autant que possible. Elle peut ainsi continuer à participer à la vie en société à la mesure de ses capacités. Les capacités de la personne à protéger sont donc prises comme point de départ : quelles décisions peut-elle encore prendre seule ? Pour quelles décisions a-t-elle besoin d'aide ? Quelles décisions doivent être prises à sa place ?

La mise sous administration dépend donc de l'état de santé de la personne, soit en raison d'une maladie mentale, soit d'un état psycho-social fragile qui affecte sa capacité à prendre des décisions raisonnées et raisonnables pour la gestion de ses biens, de son argent, de ses dépenses.

DEUX REGIMES DE PROTECTION

La loi organise deux régimes : la protection extrajudiciaire ou judiciaire.

La première ne nécessite pas l'intervention d'un juge. L'objectif est de permettre à la personne protégée de décider elle-même, autant que possible, de la manière dont ses biens doivent être gérés et dont ses droits personnels doivent être exercés à partir du moment où elle n'est plus en mesure de le faire seule. Pour ce faire, la personne protégée donne une procuration (un mandat) à une personne en qui elle a confiance, l'autorisant à poser certains actes à sa place.

La protection judiciaire, par contre, est décidée par le Juge de paix, sur la base d'un avis médical par lequel le médecin considère que la personne doit être protégée.

Le Juge désigne un administrateur qui percevra les revenus, posera les actes de gestion des biens, et payera les factures à la place et pour le compte de la personne protégée.

Cet administrateur est désigné, soit parmi les proches ou membres de la famille, soit parmi des professionnels (avocats, services agréés, CPAS).

Le juge indique les actes que la personne protégée pourra encore poser seule, ceux qu'elle pourra poser avec l'accord de l'administrateur de biens, et ceux que seul l'administrateur pourra décider. Dans certains cas particuliers, l'administrateur devra lui-même demander l'autorisation du Juge (acheter ou vendre un immeuble par exemple).

La limitation de la liberté de gestion peut concerner soit uniquement les décisions relatives aux biens (percevoir ses revenus, payer ses factures, négocier des plans de remboursement de dettes, signer un contrat de bail, contracter un emprunt...), soit concerner en outre les décisions relatives à la personne (exercice de l'autorité parentale, mariage, choix du lieu de résidence). L'administrateur a droit à une rémunération dont le montant ne peut dépasser 3 % des revenus de la personne protégée.

LA PERSONNE DE CONFIANCE

En plus de désigner un administrateur, le juge peut également

désigner une personne de confiance. Sa fonction est d'entretenir des contacts avec la personne protégée, contacter périodiquement l'administrateur en cas de difficulté, jouer le rôle d'intermédiaire avec l'administrateur en cas de tensions ou d'incompréhensions.

En cas de manquements manifestes de l'administrateur, la personne de confiance doit en informer le Juge qui exerce un pouvoir de contrôle sur l'administrateur.

L'administrateur doit, autant que possible, défendre les intérêts de la personne et favoriser son autonomie. Il doit chercher à l'associer à l'exercice de l'administration et à l'informer sur les actes qu'il accomplit. L'administrateur doit rencontrer « son » administré au minimum une fois par an.

À suivre

Philippe Versailles

Hors cadre
Namur

GRAVURE SUR TÉTRAPACK

LORS DE LA DERNIERE HEURE DU CONTE EN JANVIER
LES ENFANTS DE LA BDR ONT PU EXPERIMENTER LES PREMICES DE LA GRAVURE



On dessine sur un tetrapack



On passe à la presse



**On admire
le résultat !**

Les enfants ont ainsi pu s'exprimer sur le sens du toucher, ce qu'il signifie pour eux, ça pique, c'est doux, rugueux, froid, chaud, tant de chose qui nous impactent en tant qu'être humain, et dont nous manquons peut être un peu dans ces temps difficiles. L'importance du toucher !

Ça se passe

A LA RENCONTRE D'ÉTUDIANTS

Ce 26 avril 2021, Andrée et Sébastien, militants à LST ont eu l'occasion de se rendre à la Haute Ecole de la Province de Namur pour une rencontre avec des étudiants. Une occasion pour nous d'aborder, avec des étudiants de première année en bachelier en coopération internationale les questions de pauvreté et de misère, des questions sensibles que nous abordions au départ de nos résistances à la misère et de notre histoire.

Nous espérons que notre présence aura ouvert la réflexion.

PUBLICATION SUR LES 20 ANS D'AGORA

UN EXEMPLE INSPIRANT

« *Le dialogue, une démarche féconde pour l'effectivité des droits* »

Depuis un peu plus de 20 ans, le groupe Agora qui rassemble des personnes en situation de grande pauvreté, des professionnels de l'aide à la jeunesse ainsi que des membres de l'administration se réunit pour confronter les points de vue différents sur le droit de vivre en famille, et en particulier, sur les enjeux liés à l'aide à la jeunesse.

Afin de garder une trace de ce très long dialogue, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a accepté de rédiger une publication retraçant les constats, débats, échanges, analyses et engagements du groupe Agora depuis ses débuts. Un détour à conseiller.



DES JEUNES ET LA CAMERA

Ce 14 Avril nous avons eu l'occasion de recevoir la "dynamique jeunesse" d'ATD, du moins une délégation. En effet, ils sont actuellement dans une démarche de réalisation de petits reportages vidéo et ils avaient envie de rencontrer LST, de capter des tranches de vie, des témoignages, ... Nous n'en sommes actuellement qu'au début de ce petit projet commun, d'autres rencontres se tiendront encore. Ce fut une belle occasion de rencontrer d'autres jeunes et de faire renaître cette envie au sein de LST.

De plus, il nous semble que pour nous c'est une belle occasion d'entamer un projet "jeune", un projet "vidéo" au départ de cette opportunité de rencontre avec ATD.

Petites nouvelles

DECES

Nous venons d'apprendre le décès de la maman de Claude Mormont, du Mouvement ATD Quart-Monde. Claude a été responsable national entre 1991 et 1997. Il a participé à la grande aventure que fut le Rapport Général sur la Pauvreté en 1992/94. Nous lui transmettons nos sincères condoléances au nom des militants du Mouvement LST.

NAISSANCE

Bienvenue au monde, Mahël ! Il est né ce 4 mai 2021, pour le bonheur de sa maman Candy Valdez, militante à LST CFA. Pour le bonheur aussi de sa mamy Véronique, grand-mère pour la 10^{ème} fois et de toute la famille. Bonne route.

« LA MAIN DANS LA MAIN »

LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

Ont participé à ce numéro

D'Andenne : l'équipe d'actualités Andennaises.

De Condroz-Famenne-Ardenne : Laeticia.

De Namur : Andrée Cécile, Francine, Isabelle, Martin, Patricia, Philippe, Sébastien.

Du Hainaut : Luc.

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :

L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84 48 22
Rue d'Horseilles, 26 – 5300 Andenne
andenne@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE96 3500 2327 8305

EN CONDRUZ-FAMENNE-ARDENNES :

L.S.T Condroz-Famenne-Ardenne asbl
Tél. : 0486/33 36 17
Doyon, 13 – 5370 Flostoy
ciney-marche@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE71 7925 8843 2869

PROVINCE DU HAINAUT :

LST Hainaut
Tél : - 0486/33 43 59
hainaut@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE67 0013 3858 9387
Sur Tubize
C. Goethals - Tél. : 067/64 89 65
tubize@mouvement-lst.org

A NAMUR :

L.S.T Namur asbl- Tél. : 081/22 15 12
Rue Pépin, 27 – 5000 Namur
namur@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE12 0011 2378 3392

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :
WWW.MOUVEMENT-LST.ORG
federation@mouvement-lst.org

ABONNEMENTS

Abonnement de soutien fixé à 15 euros/an
Cpte : IBAN BE 670013 3858 9387
De la Fédération Luttes Solidarités Travail asbl
27 rue Pépin – 5000 Namur

DONS

Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 08303891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur- Luxembourg), avec comme mention : Projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 communication 732501 (LST Andenne).

AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi).



IMPRIMERIE

Notre journal est imprimé par Nuance 4
Rue des Gerboises 5, 5100 Namur

Chers lecteurs, n'hésitez pas à nous contacter. Nous attendons vos remarques, vos articles, un petit coup de fil... Bonne lecture !

LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG